

Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210605-2021\_06\_05\_12-DE



(Finistère)

Landéda, le 8 juin 2021

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juin 2021**

**CONTRAT DE FOURNITURE DE REPAS PAR LA COMMUNE DE PLOUGUERNEAU  
À LA COMMUNE DE LANDÉDA**

**RAPPORT N°12/05/2021**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la société Ansamble fournissait et livrait les repas du multiaccueil et de l'accueil de loisirs de Landéda. Le contrat est arrivé à terme le 30 avril 2021.

Il est prévu d'établir une convention avec la commune de Lannilis pour la fourniture des repas de ces structures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Dans l'attente de celle-ci, la commune de Plouguerneau a accepté de fournir les repas du multiaccueil (15 repas par jour) et de l'accueil de loisirs (entre 15 et 20 repas le mercredi en période scolaire et entre 20 et 25 repas durant les vacances scolaires).

Ces repas sont produits de manière journalière et disponibles pour enlèvement par la commune de Landéda à compter de 10h45.

Les déjeuners seront nécessairement composés d'un plat principal, une garniture, un produit laitier et, au choix, une entrée et/ou un dessert (décret n°2011-1227 du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire).

La commune de Plouguerneau fournira les repas à la commune de Landéda au prix de 2,98 € par repas pour les enfants et 5,94 € pour les adultes.

Je propose au conseil municipal de m'autoriser au nom et pour le compte de la Commune, à signer le contrat de fourniture des repas du multiaccueil et de l'accueil de loisirs par la Commune de Plouguerneau.

Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210605-2021\_06\_05\_12-DE



**Nombre de membres**

en exercice	= 27
Présents	= 19
Votants	= 27

**Délibération du conseil municipal**

**N°12/05/2021**

**Réunion du 05 juin 2021**

**CONTRAT DE FOURNITURE DE REPAS PAR LA COMMUNE DE PLOUGUERNEAU  
À LA COMMUNE DE LANDÉDA**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,  
Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Christophe ARZUR

**Absents :**

Nolwenn DAUPHIN donne procuration à Christine CHEVALIER  
Alexandre TREGUER donne procuration à Daniel GODEC  
Céline PRONOST donne procuration à Danielle FAVÉ  
Philippe COAT donne procuration à David KERLAN  
Hervé LOUARN donne procuration à Anne POULNOT-MADEC  
Marine VAUTIER donne procuration à Camille SORDET  
Martine KERFOURN donne procuration à Sylvaine COANT  
Pascale BIHANNIC donne procuration à Christophe ARZUR.

Madame Catherine COUSTANCE a été élu(e) secrétaire de séance.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, par 27 voix Pour,**

**David KERLAN, rapporteur(e), entendu(e),**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

**DÉLIBÈRE**

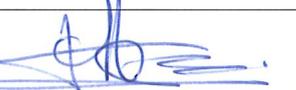
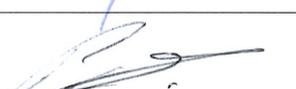
**ARTICLE 1 :** Le Conseil Municipal décide d'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer le contrat de fourniture des repas du multiaccueil et de l'accueil de loisirs par la Commune de Plouguerneau.

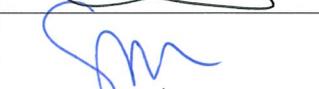
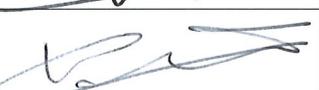
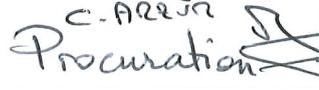
Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210605-2021\_06\_05\_12-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	Procuration
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	Procuration
SIMIER Céline	Procuration
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	Procuration
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	Procuration

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	Procuration
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwann	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	Procuration
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	 C. ARZUR Procuration

Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210605-2021\_06\_05\_12-DE